

BAC Professionnel Commerce en Apprentissage

Le métier

- Le jeune participe à la vente et au fonctionnement du magasin et /ou du rayon, sous l'autorité d'un responsable de magasin ou d'un chef de rayon.
- Il accueille, conseille, oriente le client, vend et suit les ventes, surveille les stocks.
- Il suit l'évolution du chiffre d'affaires, participe à la mise en place d'opérations d'animations ainsi qu'à la gestion commerciale et à la vie du magasin.

Dans quelles entreprises ?

- Magasins de détail
- Grossistes
- Stands en grands magasins
- Rayons en grande distribution spécialisée ou non

Objectif de la formation

Maîtriser les techniques de vente et la gestion ; développer l'esprit d'entreprise et de responsabilité ; approfondir la connaissance d'un domaine précis.

Les débouchés

- Responsable d'une unité de vente autonome (magasin, stand, rayon)
- Adjoint responsable de petites surfaces de vente
- Possibilité d'une poursuite d'études en alternance au sein du Groupe IGS

Le programme enseignement général

- Français
- Histoire - Géographie
- Mathématiques
- Anglais
- Arts Appliqués
- Education Physique et Sportive

Le programme enseignement professionnel

- Préparation et suivi de l'activité de l'unité commerciale
- Le cadre économique et juridique de l'activité professionnelle
- Constitution de dossiers professionnels :
 - Vente en unité commerciale
 - Action de promotion / Animation en unité commerciale

Les missions

Vente de produits

- Réaliser une vente complète depuis l'accueil jusqu'à la prise de congé
- Communiquer ou faire collecter par l'apprenti les informations permettant de connaître le profil de la clientèle du point de vente
- S'informer et se former sur la connaissance des produits
- S'informer et se former sur les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur

Organisation de l'offre produit

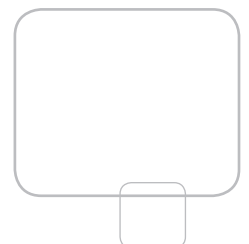
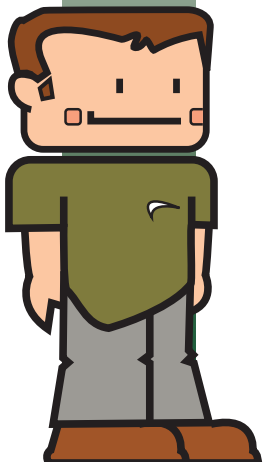
- Installer la signalétique dans le point de vente
- Mettre en place les facteurs d'ambiance dans le point de vente
- Maintenir l'attractivité de tout ou partie de l'espace de vente
- Prendre des initiatives dans le respect des consignes de la politique commerciale

Gestion du rayon

- Réaliser ou observer la procédure de réception de marchandises
- Réaliser ou observer la procédure de passation des commandes
- Réassortir le rayon / la zone en responsabilité
- Prendre des initiatives, proposer des solutions, communiquer les informations liées à la gestion du rayon

Qualités et aptitudes

Ce métier requiert dynamisme, réactivité, sens de la communication et des responsabilités.



Informations pratiques

Recrutement et conditions d'admission

- BEP tertiaire obtenu, fin de 1^{ère} générale pour Bac en 2 ans
- Fin de 3^{ème} générale ou seconde pour Bac en 2 ans
- Avoir moins de 26 ans
- Etude du dossier (bulletins scolaires)
- Tests d'évaluation et entretien de motivation

Durée du contrat / Alternance

- Durée du contrat : 2 ans ou 3 ans avec une période d'essai de 2 mois (non renouvelable)
- Alternance pratiquée : 1 semaine CFA / 1 semaine entreprise

Rémunération de l'apprenti

	1 ^{ère} année de formation	2 ^{ème} année de formation	3 ^{ème} année de formation
16-17 ans	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC
18-20 ans	41% du SMIC	49% du SMIC	61% du SMIC
21-25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC

- Pour les établissements du secteur public : Majoration de 10 points sur le % de rémunération pour la préparation d'un diplôme de niveau IV (BAC), et de 20 points pour la préparation d'un diplôme de niveau III (BTS)
- Si l'apprenti conclut un nouveau contrat avec le même employeur, il percevra une rémunération au moins égale à celle de sa dernière année d'apprentissage. Si l'apprenti conclut un nouveau contrat avec un autre employeur, il percevra la rémunération minimale à laquelle il pouvait prétendre lors de sa dernière année d'apprentissage.

Exonération et aides aux entreprises

Type d'aides accordées	Entreprises de 10 salariés au plus	Entreprises de plus de 10 salariés
Exonération des charges sociales	Exonération des cotisations sociales patronales et salariales à l'exception des cotisations supplémentaires d'accident du travail et de retraite complémentaire.	Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale à l'exception des cotisations supplémentaires d'accident du travail et des maladies professionnelles, FNAL, versement transport, retraite complémentaire et assurance chômage à calculer sur une base forfaitaire.
Crédit d'impôt Décret n° 2005-304 du 31/03/05 du Code Général des Impôts	1600 € par apprenti et par an 2200 € lorsque l'apprenti est handicapé ou bénéficie d'un accompagnement spécialisé	
Primes Régionales	1200 € par an et par apprenti	
Majorations cumulables : <i>En fonction de la taille de l'entreprise</i>	300 € par an pour les entreprises de 250 salariés au plus	
<i>En fonction de l'âge de l'apprenti et de la formation visée</i>	500 € par an pour un apprenti visant un BP ou un BAC Pro, âgé de 20 ans ou plus 500 € par an pour un apprenti visant un BTS, âgé de 22 ans ou plus	
<i>Soutien à la mobilité internationale</i>	40 € par jour de stage professionnel à l'étranger de l'apprenti (limité à 30 jours par cycle de formation)	
<i>En fonction de la qualité de l'apprenti</i>	500 € par an pour une apprentie embauchée dans un métier traditionnellement masculin 600 € par an pour un apprenti handicapé	

Le CFA Groupe IGS souhaite favoriser l'accès à ses formations aux personnes en situation de handicap. Pour en savoir plus, contactez la Mission handicap Formation Hand'IGS : handigs@groupe-igs.fr



Contacts

Service des Inscriptions - 01 40 38 51 40 - cfacodis@groupe-igs.fr
Service Relations Entreprises - 01 40 38 50 80 - relationsentreprises@groupe-igs.fr
www.cfacodis.com

